



Commission économique pour l'Europe

Soixante-dixième session

Genève, 18 et 19 avril 2023

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Autres questions appelant une décision de la Commission

Autres questions appelant une décision de la Commission

Note du secrétariat*

Additif

Questions relatives au transport et à la mobilité durables

La Commission économique pour l'Europe,

1. *Mesure pleinement* l'importance que revêtent la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets (Convention TIR) et le système international eTIR pour la facilitation, grâce à des formalités sans papier fluides et efficaces au passage des frontières, du transport routier ou intermodal et des échanges commerciaux au niveau international, et demande aux pays qui n'ont pas encore raccordé leur système douanier au système international eTIR de le faire dès que les conditions le permettront ;
2. *Réaffirme* son appui à la Convention TIR en reconnaissant les avantages qu'elle a apportés en matière de facilitation du transport et du commerce depuis son entrée en vigueur, en appelant à poursuivre l'expansion géographique du régime TIR et en invitant les États Membres de l'ONU de toutes les régions à devenir Parties contractantes à la Convention ;
3. *Salue* les efforts déployés par le secrétariat et les Parties contractantes pour mettre en œuvre concrètement le Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (Convention CMR), concernant la lettre de voiture électronique (Protocole eCMR) et invite toutes les parties concernées à achever cette tâche exigeante dans les plus brefs délais, en veillant à ce que le futur système eCMR tienne compte des intérêts de tous les acteurs qui utilisent la lettre de voiture CMR au quotidien et de toutes les régions, de façon à mettre en place une solution électronique durable et à poursuivre sur la lancée de la Convention CMR en facilitant la transition du transport intermodal vers un environnement entièrement numérique ;
4. *Prend acte* de la mise en place de l'Observatoire international des infrastructures de transport, plateforme Web conçue sur la base d'un système d'information géographique, y compris des travaux menés sur l'adaptation des infrastructures de transport aux changements climatiques, et invite les pays à commencer à utiliser cet outil et à profiter des services qu'il

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison des consultations avec les parties intéressées et les parties prenantes.



offre, en soulignant qu'il s'agit d'une bonne pratique qui permet de réaliser des économies d'échelle et facilite le développement durable des infrastructures de transport ;

5. *Se félicite de l'établissement par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules, qui dépend du Comité des transports intérieurs (CTI) de la Commission économique pour l'Europe (CEE), d'une série d'orientations et de règlements ;*

6. *Se félicite également des activités du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules et des États Membres de l'ONU en vue d'établir des prescriptions techniques minimales en matière de sécurité et des prescriptions particulières concernant la performance environnementale pour les véhicules d'occasion et neufs destinés aux marchés des pays à revenu faible ou intermédiaire, où se produisent près de 90 % des décès par accident de la route ;*

7. *Prend note des travaux menés par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules et des résultats des règlements qu'il a élaborés concernant la sécurité, les essais sur la consommation d'énergie et l'analyse de l'empreinte carbone pendant le cycle de vie, entre autres, des véhicules électriques et à hydrogène, et souligner que ces outils réglementaires constituent une base solide pour la décarbonation efficace du transport routier ;*

8. *Rappelle l'existence de l'outil de modélisation des émissions de carbone associées aux futurs systèmes de transport intérieur (outil ForFITS), mis au point par le CTI, et invite les pays, les régions ou les villes à demander une modélisation de l'impact pour différentes mesures envisagées en vue d'atténuer les émissions de carbone associées au transport routier.*
